Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 064-216404079-20250709-D2025_26-AR

MOUGUERRE-MUGERRE

N°2025-26

DECISION DU MAIRE

Objet : Souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie

Le Maire de la Commune de MOUGUERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22,
Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 donnant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire notamment en matière de réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 donnant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire pour recourir à des produits de financement des investissements et à des instruments de couverture dans la limite des crédits d'emprunts fixés au Budget de l'exercice,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 portant adoption du Budget primitif 2024,
Considérant la nécessité de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune, par l'ouverture d'un crédit de trésorerie auprès d'un établissement bancaire ;
Considérant le renouvellement de l'offre de la Caisse d'Epargne,

DECIDE

- **Article 1 :** De souscrire une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne du 10 juillet 2025 au 9 juillet 2026 dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Caisse d'Epargne
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	300 000,00 EUR
Durée	12 mois
Taux d'Intérêt	ESTER + marge de 0.40 % l'an - Dans l'hypothèse où l'ESTER serait inférieur à zéro, l'ESTER sera alors réputé égal à zéro.
Paiement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Base de calcul	Exact/360
Processus de traitement	Tirage : procédure du crédit d'office – Remboursement : procédure du débit d'office

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 064-216404079-20250709-D2025_26-AR

Demande de tirage et de remboursement	Aucun montant minimum
Commission d'engagement	NEANT
Frais de dossier	300€
Commission de non utilisation	0.10% de la différence entre le montant de la LTI et de l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Commission de mouvement	NEANT
Commission de gestion	NEANT
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet. Date de réception de l'ordre en J entre 7h et 16h30 pour exécution en J+1 Date de réception de l'ordre en J entre 16h30 et 21h pour exécution en J+2
Réactivité supplémentaire	Les versements peuvent être réalisés par virement BDF le jour même pour une demande avant 11h00.

- **Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil municipal.
- **Article 3 :** La présente décision sera publiée, portée au registre des actes et une ampliation sera transmise au Sous-Préfet pour l'arrondissement de Bayonne au titre du contrôle de légalité.
- **Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de télé-procédures http://www.telerecours.fr
- **Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Mouguerre, le 9 juillet 2025

Le Maire de Mouguerre
Roland HIRIGOYEN